

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 9 Autres domaines de compétences

Sous-domaine : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Objet : Choix du devis de l'entreprise de maçonnerie pour la réparation du mur rue des Ecoles

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Procuration : 0

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 03 avril 2026

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2212-7 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier - tel 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 16 avril 2026

Le seize avril deux mille vingt-six à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Alix DEL VILLAR, Jerome GAUBERT, Chantal ALBOUY, José AVELINE, Philippe DUARTE-SOUSA, Laurence VIGNES, Laurent CHARRIE, Camille COMET, Timothée L'HOMEL, Kim ROMAN

Secrétaire de séance : Alix DEL VILLAR

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dommages constatés sur le mur situé rue des Ecoles, consécutifs à la tempête du 12 février,

Considérant que cet ouvrage présente désormais des risques pour la sécurité des usagers et qu'il est nécessaire d'engager des travaux de réparation,

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les deux devis d'entreprises de maçonnerie réceptionnés:

- Entrepreneur individuel M.D.S. situé 3 rue Andreossy à 11400 CASTELNAUDARY pour un montant HT et TTC de 1256,13 €
- S.A.R.L Gerard LAMARQUE située Les Ayriviers à 11320 SAINT-PAULET pour un montant HT de 2 080,00 € soit 2 496,00 € TTC

Il précise que ces devis présentent des solutions techniques différentes: celui de la S.A.R.L Gerard LAMARQUE prévoit une reprise complète du mur depuis sa base, expliquant l'écart de prix entre les deux offres.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents:

- de **RETENIR** le devis présenté par la S.A.R.L Gerard LAMARQUE située Les Ayriviers à 11320 SAINT-PAULET pour un montant HT de 2 080,00 € soit 2 496,00 € TTC, bien que plus élevé, au regard de la prestation proposée et de la durabilité des travaux
- de **PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis susvisé ainsi que l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 20/04/2026

Le secrétaire de séance
Alix DEL VILLAR

Le Maire
Bernard PECH

Date de transmission de l'acte: 20/04/2026
Date de reception de l'AR: 20/04/2026
011-211102751-D_12_2026-DE
A G E D I

Signé par le secrétaire de séance et par Monsieur le Maire le
20/04/2026